



## Note conceptuelle

### Atelier en ligne sur les méthodologies statistiques pour mesurer les flux financiers illicites

Les flux financiers illicites (FFI) menacent la capacité des pays à réaliser l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) en détournant les ressources du développement, en particulier en Afrique. Les mesures politiques visant à réduire les FFI et à sécuriser les ressources pour le développement durable nécessitent de meilleures données et une meilleure compréhension des FFI - leurs types, volume, impacts, canaux, origines et destinations. En tant que phénomène illicite, les FFI ne sont pas faciles à suivre ou à mesurer.

En juillet 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies (A / RES / 71/313) a adopté un cadre d'indicateurs pour suivre les progrès vers la réalisation des ODD. L'indicateur 16.4.1, « valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants », est l'un des deux indicateurs destinés à mesurer les progrès accomplis vers la cible 16.4 à « d'ici 2030, réduire considérablement les flux financiers illicites et les flux d'armes, renforcer la récupération et la restitution des avoirs volés et combattre toutes les formes de crime organisé ». L'appel à l'action est fortement repris par le Programme d'action d'Addis-Abeba qui vise à redoubler d'efforts pour réduire substantiellement les FFI d'ici 2030.

L'atelier en ligne sur les méthodologies statistiques pour mesurer les FFI présentera le nouveau [cadre conceptuel](#) CNUCED-ONUODC (2020) et les Directives méthodologiques de la CNUCED pour mesurer les FFI fiscaux et commerciaux (à venir en 2021). Les pays africains seront invités à exprimer leur intérêt à participer au projet pilote de test des méthodes. L'événement est organisé par la CEA, conjointement avec la CNUCED et l'ONUODC, dépositaires de l'indicateur 16.4.1 des ODD sur les FFI. En 2018-2020, la CEA et les agences dépositaires, en collaboration avec un groupe de travail statistique, ont élaboré des concepts et des méthodes statistiques pour mesurer les FFI conformément aux Principes fondamentaux des statistiques officielles. Ces méthodes ont été approuvées pour une utilisation mondiale par le Groupe inter institutions et d'experts sur les indicateurs des ODD (IAEG-ODD) en octobre 2019, l'indicateur ayant été reclassé du niveau 3 au niveau 2.

Pour soutenir les progrès dans les pays, la CNUCED et la CEA exécutent [un projet du Compte pour le développement des Nations Unies](#) sur la définition, l'estimation et la diffusion de statistiques sur les FFI en Afrique. Dans le cadre du projet, **jusqu'à neuf pays bénéficiaires recevront un appui technique, y compris des orientations sur les concepts et méthodes statistiques, un soutien pour les essais pilotes et les étapes pour lancer la mesure des FFI pour les besoins nationaux.** L'expérience de ces pays pilotes aidera à affiner les méthodes pour l'indicateur 16.4.1 des ODD et contribuera à la

communication des progrès vers la cible 16.4 des ODD à l'avenir.

Le cadre conceptuel et les lignes directrices s'adressent aux autorités statistiques nationales, y compris l'Institut national de la statistique (INS) dans un rôle de coordination et les experts statistiques de l'administration des douanes et des recettes, de l'administration fiscale et d'autres agences disposant de données et / ou d'expertise pertinentes sur les FFI. Cela est conforme à la résolution de l'Assemblée générale qui « souligne que les statistiques officielles et les données des systèmes statistiques nationaux constituent la base nécessaire pour le cadre mondial d'indicateurs, ..., et souligne le rôle des Instituts nationaux de la statistique en tant que coordonnateur du système statistique national. »

Les Directives permettront aux pays pilotes de choisir parmi les méthodes suggérées et de se concentrer sur les types de FFI pertinents au niveau national. Les projets pilotes se concentreront sur l'évaluation nationale des risques liés aux FFI, l'examen de la disponibilité des données, la cartographie du système national des agences, les tests de compilation et la publication potentielle des résultats, là où la qualité des premières estimations répond aux critères nationaux.

L'atelier en ligne comprendra des discussions techniques sur la mesure statistique des FFI, notamment pour :

- Introduire les concepts statistiques communs, les définitions et le cadre pour la mesure statistique des FFI.
- Discuter des méthodes suggérées pour mesurer les FFI fiscaux et commerciaux en particulier, mais aussi certains types de FFI issus de la criminalité.
- Partager les premières expériences nationales en matière de mesure des FFI et discuter des défis rencontrés dans le travail national.
- Discuter des problèmes en jeu dans les pays et sous-régions africains qui devraient être pris en compte dans la mesure des FFI et des projets pilotes connexes.
- Convenir des étapes de lancement des projets pilotes nationaux et discuter des lacunes en matière de données et de capacités et des besoins de soutien.

Une mesure réussie des FFI nécessite une collaboration interdisciplinaire, car les phénomènes illicites est transversal dans la société et les données restent très dispersées. Par conséquent, **les agences gouvernementales et les ministères concernés, et en particulier l'INS, l'administration des douanes et des recettes, l'administration fiscale, les banques centrales et les centres de renseignement financier sont invités à participer à l'atelier en ligne.** Le projet vise à encourager les États membres des Nations Unies à estimer les FFI conformément aux priorités nationales en aidant le système statistique à acquérir les connaissances techniques nécessaires pour lancer la mesure statistique des FFI.

Les projets pilotes offriront aux statisticiens officiels la possibilité d'informer les actions

politiques et les stratégies liées aux FFI - un domaine où les conséquences pour le développement sont graves alors que les données et statistiques fiables restent rares.